

ACCORD DE VOTRE ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

Cette partie est réservée à votre établissement d'enseignement. Vous devez transmettre ce formulaire au service en charge des stages au sein de votre établissement afin qu'il le complète. Si ce cadre n'est pas rempli, votre candidature ne sera pas recevable. Nous acceptons un seul formulaire pour toutes vos candidatures, du moment que les dates des stages envisagés coïncident avec celles indiquées ci-dessous. Néanmoins chaque établissement a des modalités de validation des candidatures qui lui sont propres ; vous devrez vous conformer à ce qui vous sera indiqué. Nous attirons notamment votre attention sur le fait que votre établissement peut émettre des restrictions concernant les lieux de stage à l'étranger, que vous devrez respecter.

Pour mémoire, seule la convention de stage émise par le MEAE sera utilisée. Elle sera signée en dernier lieu par le ministère, et un exemplaire signé par toutes les parties vous sera renvoyé ainsi qu'à votre établissement.

Si votre établissement n'est pas encore partenaire avec le MEAE et souhaite le devenir, il peut nous contacter par mail ou par courrier selon les modalités indiquées sur le site : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/emplois-stages-concours/stagiaires-etudiants/>

Numéro de partenariat avec le MEAE : ATTENTION: si ce numéro n'est pas renseigné, votre candidature ne sera pas examinée

M./ Mme **est autorisé.e administrativement à effectuer un stage dans les bornes de son inscription administrative et/ou dans les bornes de sa période de stage obligatoire (selon l'établissement)**

entre le **et le**

Au titre de son inscription en (indiquer le cursus) :

Nom de la personne ayant complété le formulaire :

Date :

Commentaire éventuel de l'établissement :

ATTENTION: cet accord administratif est valable SOUS RESERVE de l'accord pédagogique.

Il vous revient de vous assurer auprès de votre responsable pédagogique que les missions et les dates du/des stage/s que vous envisagez sont en accord avec le cursus que vous suivez. Un désistement postérieur à une sélection au motif que vous n'avez pas reçu l'accord pédagogique sera considéré comme un désistement pour convenances personnelles.

ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères souhaite favoriser l'accueil d'étudiants stagiaires en situation de handicap, en France comme à l'étranger. Souhaitez-vous signaler que vous vous êtes en situation de handicap ? Oui

UNE QUESTION?

Vous avez lu en détail ce formulaire, consulté le site internet indiqué plus haut, pris contact avec le service des stages de votre établissement d'enseignement, mais il vous reste tout de même une interrogation ?

Vous pouvez nous écrire à tdstage.drh@diplomatie.gouv.fr

Nous recevons beaucoup de messages, afin de pouvoir traiter votre demande, merci par avance de bien préciser dans votre courriel votre nom, votre prénom, votre cursus, éventuellement l'offre qui vous intéresse, et le détail de votre question.

Nous vous souhaitons une bonne recherche de stage.